



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2021 – NUMÉRO 147 DU 23 JUIN 2021

TABLE DES MATIÈRES

SECRETARIAT GENERAL DE LA PREFECTURE DU NORD DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE LA CITOYENNETE

Arrêté préfectoral du 22 juin 2021 fixant la liste de candidats au 2ème tour pour les élections régionales des 20 et 27 juin 2021
+ Annexe

Arrêté préfectoral du 23 juin 2021 modifiant la composition de la commission de contrôle des opérations de vote de la commune de ROUBAIX à l'occasion des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L EMPLOI DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES

Arrêté préfectoral du 08 juin 2021 portant agrément de l'association Centre Social des 3 Villes

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Décision N°23/2021 du 22 juin 2021 portant autorisation d'une manifestation nautique

CENTRE HOSPITALIER DE CAMBRAI

Décision N°2021-138 du 10 juin 2021 portant délégation de compétences et signature dans le cadre des gardes de direction

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la citoyenneté

Section des élections

**Arrêté préfectoral fixant la liste de candidats au 2^e tour
pour les élections régionales des 20 et 27 juin 2021**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral ;

Vu la loi n°2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

Vu le décret n° 2021-561 du 7 mai 2021 portant diverses modifications du droit électoral et diverses adaptations en vue des élections des conseillers départementaux, régionaux, de l'assemblée de Corse et des assemblées de Guyane et de Martinique de 20 et 27 juin 2021 ;

Vu les résultats du premier tour de scrutin du 20 juin 2021 ;

Considérant les déclarations de candidatures définitivement enregistrées en préfecture du Nord ;

Considérant le tirage au sort réalisé le 17 mai 2021 pour l'attribution des emplacements réservés à l'affichage électoral ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Pour le 2^e tour de scrutin des élections régionales des 20 et 27 juin 2021, l'état des candidatures régulièrement enregistrées est fixé conformément aux tableaux annexés au présent arrêté.

Article 2 – Dans ces tableaux, les listes de candidats sont classées dans l'ordre d'attribution des panneaux d'affichages, tel qu'issu du tirage au sort et conservé pour le second tour entre les listes de candidats restantes

en présence.

Article 3 – Le secrétaire général de la préfecture du Nord, les sous-préfets d'Avesnes-sur-Helpe, de Cambrai, de Douai, de Dunkerque et de Valenciennes et les maires des communes du Nord sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et qui sera adressé aux préfets des départements de l'Aisne, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Lille, le **22 JUIN 2021**
Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire général adjoint


Nicolas VENTRE

Panneau d'affichage n°3 - UNE REGION QUI VOUS PROTEGE AVEC SEBASTIEN CHENU

Candidat tête de liste : Sébastien CHENU

Section départementale AISNE	
N°	Nom
1	TORRE
2	FLAMANT
3	HANSEN-CATTA
4	CHEVET
5	DRAGON
6	MANABLE
7	BERTIN
8	THONNON
9	DEGUIN-DAWSON
10	DEKKERS
11	LUZZAN
12	WATREMEZ
13	ANETTE
14	FIAN
15	REY
16	PARANT
17	DUMAND

Section départementale NORD	
N°	Nom
1	CHENU
2	LANNROY
3	EYMERY
4	DISDIER
5	DESCAMPS
6	BARA
7	BERTILOOT
8	ANDRIS
9	NAVE
10	FENAIN
11	DUFOSSET
12	PLANCKE
13	DE RIGNE
14	LANDRU
15	BONNIN
16	CANNIE
17	FLORQUIN
18	LEGLERC
19	MOULIN
20	SAHRAOUI
21	DOLLE
22	VARLET
23	LAMBILLIOTTE
24	PLAQUET
25	OMIET/ANSKI
26	BLAIN
27	DEBUQUET
28	VERBECKE
29	CASTELAIN
30	BOJANEK
31	DUPONT
32	HOORENS
33	FRANCOIS
34	CAUDRELIER
35	LE GALLAIS
36	VALENTIN
37	CATTELIN DENU
38	D'HONT

Section départementale OISE	
N°	Nom
1	HAVEZ
2	GUINOT
3	MARAIIS-BEUIL
4	SOUFFLET
5	GARAUULT
6	BRANCHE
7	LAMZOUZI
8	ROSSIGNOL
9	TROSZCZYNSKI
10	SABATOU
11	COUPPEY
12	GEOFFROY
13	GUAY
14	FOUCHARD
15	JOURAND
16	ADOUX
17	BALCERSKI
18	HOLDERBAUM
19	PICARD
20	FIQUET
21	ROUZIC
22	AUBIGNY
23	CORDOVA ARBULLU
24	MANSION
25	MARCHAND

Section départementale PAS-DE-CALAIS	
N°	Nom
1	SZCZUREK
2	ENGRAND
3	BILDE
4	BOMMART
5	HEUSELE
6	DURIEZ
7	BRICE
8	CASIER
9	CLAVET
10	FATNA
11	MAESELE
12	MELONI
13	GOLLIOT
14	CAUDRON
15	BIRMANN
16	PONTHIEU
17	FASQUELLE
18	DUPAS
19	DASSONVILLE
20	HOULPLAIN
21	LAUTEM
22	TROLIN
23	MOMPEU
24	DELEFOSSE
25	LEROY
26	CHABERSKI
27	ANTOCHEWICZ
28	GERONNEZ
29	PODEVIN
30	PLUCHART
31	DHAYNAUT
32	TAHON
33	KARAS
34	DUYME
35	DUCCROUX
36	LEDOUX
37	GUISGAND
38	COQUELLE
39	TREPCZYNSKI
40	PRUD'HOMME
41	BROUTIN
42	DEVOYE
43	DELESTIENNE
44	TOURBIER

Section départementale SOMME	
N°	Nom
1	THEVENIAUD
2	BILLET
3	TANGUY
4	MENACHE
5	LOTTIN
6	WYBO
7	MONNIER
8	MAILLARD
9	DUBOIS
10	LEMAIRE
11	COURCOL
12	DUPONT
13	GAFFEZ
14	BOUSSARD
15	CHOPIN
16	PECHON
17	DE BLANGIE
18	BOUVET

Vu, pour être annexé à l'arrêté préfectoral fixant la liste des candidats au second tour pour les élections régionales des 20 et 27 juin 2021

22 JUN 2021



Panneau d'affichage n°4 - POUR LE CLIMAT, POUR L'EMPLOI AVEC KARIMA DELLI, UNION DE LA GAUCHE ET DES ÉCOLOGISTES

Candidat tête de liste : Karima DELLI

Section départementale AISNE		
N°	Nom	Prénom
1	LAYER	Marie-Ange
2	HENNEQUIN	Thomas
3	FOURNIE-TURQUIN	Brigitte
4	PARENT	Christophe
5	COMPAIN DUBUS	Marie-Laure
6	FENARDJI	Omar
7	LEFEVRE	Marie-Françoise
8	LEJEUNE	Jérémy
9	FORMAL	Pauline
10	GERTENOT	Daniel
11	LAMBERT MALAIZE	Isabelle
12	BIZEAU	Stéphane
13	DÉVAUX	Ginette
14	LEGRIS	William
15	FRUCHART	Catherine
16	GIERENS	Eric
17	VARLET	Caroline

Section départementale NORD		
N°	Nom	Prénom
1	POIX	Julien
2	DELLI	Karima
3	SAINT-HUILE	Benjamin
4	DHALLUIN	Hélène
5	BROUARD	Yannick
6	ROUCHET	Margaux
7	BEYAERT	Martial
8	VUYLSTEKER	Katy
9	BUN	Cédric
10	GOMBERT	Sandrine
11	TIRMARCHE	Benoit
12	KERRICH-BERNARD	Sarah
13	LUCAS	Benjamin
14	DE TEMMERMAN	Jennifer
15	PEN	Loïc
16	DUPONT-CUNIN	Françoise
17	BALY	Stéphane
18	HARDY	Hélène
19	MÉNARD	Baptiste
20	BELKALA	Najate
21	WEKSTEEN	David
22	CATHELAIN	Claire
23	RYCKELYNCK	Jean-Paul
24	SANTHUNE	Myriam
25	GALLAND	Frédéric
26	VARLET	Virginie
27	LOPES	Paulo-Serge
28	TROADEC	Luce
29	FAUCON	Laurent
30	DEHOUX	Christine
31	DELVAUX	Jérôme
32	BERNARD	Nathalie
33	MATUSZEWSKI	Jérôme
34	PEREIRA	Célia
35	VANHERSECKER	Christophe
36	CASTELLI	Delphine
37	PIETTE	Thomas
38	SAINT-GUILY	Elisabeth
39	LECOQ	Aurélien
40	NICOLAS	Julie
41	FLOCH	Josseran
42	BECAERT	Bérénice
43	MERVILLE	Romain
44	PULLIAT	Alexandra
45	QUESTE	Hugues
46	AUSTOUME	Claudine
47	SIDHOUIM	Nassim
48	LAURENT	Christine
49	FONTAINE	Gaspard
50	CAU	Camille
51	BERLEMONT	Cédric
52	DELTOMBE	Jacqueline
53	GEORGES	Hugo
54	OKIEMY	Evisi-Kouva
55	FOURNIER	Lucas
56	VIDAL-SAGNIER	Odile
57	VANDANME	Hugo
58	JOLIET	Béverley
59	WALET	Thomas
60	PRINGUEZ	Valérie
61	KOLEBACKI	Patrick
62	HOORNAERT	Pascal
63	VINCENT	Alain
64	PINSON	Agnès
65	HARQUET	Philippe
66	CIUPA	Betty
67	KERIFA	Aïssa
68	VANLERBERGHE	Pascale
69	BENHAMIDA	Kenzo
70	DUCOURANT	Emilie
71	LECLERCQ	Jean-Christophe
72	KARAOUZENE	Iman
73	CHÉREAU	Frédéric
74	NOULLETTE	Jessica
75	BERNALICIS	Ugo
76	CAU	Myriam

Section départementale OISE		
N°	Nom	Prénom
1	LOUJILLE	Alexandre
2	SÉCK	Marianne
3	METTAI	Gilles
4	LUNDY	Roxane
5	VILLEMAIN	Jean-Claude
6	LEHNER	Sophie
7	JUMEAUCOURT	Pierre-Marie
8	ELONGUERT	Jessica
9	CORNUT	Sylvain
10	BOVERY	Evelyne
11	EL FARISS	Amar
12	BAECKELANDT	Josiane
13	RABINEAU	Sébastien
14	LOUFOUA	Harmelia
15	JEANNEROT	Michel
16	TIRON	Christelle
17	FRIADT	Guy
18	ROSSIGNOL	Laurence
19	BOSINO	Jean-Pierre
20	CLINCKEMAILLIE	Dominique
21	RAHAOU	Rachid
22	COOLIERIE	Sandrine
23	DUMOULIN	Florian
24	LEJEUNE	Beatrice
25	BROCHOT	Thierry

Section départementale PAS-DE-CALAIS		
N°	Nom	Prénom
1	MARCELLAK	Serge
2	TONDELIER	Marine
3	BAUDE	Bernard
4	CLOEZ	Eloïde
5	COUSIN	Alexandre
6	SADOUNE	Samia
7	RICHARD	Nicolas
8	KEBRAS	Lynda
9	LACACHE	Adrien
10	DELPLACE	Audrey
11	MARGUERITE-GARIN	Basilien
12	LAAL	Samira
13	LANNAY	Jean-Philippe
14	GORI	Gisèle
15	DÉTOURNE	Antoine
16	VANWALSAPPEL	Virginie
17	OUFOIR	Jannel
18	BRICHE	Christine
19	KEMEL	Philippe
20	VINCENT	Naceira
21	VANDERHAEGHE	Arnaud
22	ROCHE	Hélène
23	LAUBY	Teddy
24	PACQUES BAUDELET	Cindy
25	MEHAIGNERY	Charly
26	CIESLAK	Jocelyne
27	LECAILLE	Julien
28	HENNEBEL	Emilie
29	ROUSSEL	Simon
30	LENTO	Marie-Christophe
31	DANEL	Laurent
32	GALLEGO	Natacha
33	LAPLATINE	Guy
34	LEMETTRE MAKHLOUFI	Delphine
35	BAVAY	Alain
36	MARTIN	Jocelyne
37	THOREL	Bruno
38	LECAT	Céline
39	COULOMBEL	Thierry
40	BODELOT-CAPRON	Arianne
41	MOUSSALLY	Jean-Pierre
42	GENISSON	Catherine
43	LEMPENS	Alain
44	BEDNARSKA	Tatiana

Section départementale SOMME		
N°	Nom	Prénom
1	QUIGNON	Catherine
2	HUTIN	Thomas
3	HAMDANE	Zahia
4	LALAN	Arthur
5	HEREN	Eloïde
6	SAINT-ANDRÉ	Stéphane
7	HECQUET	Maryline
8	HÉRTOUT	Christophe
9	BECKER	Evelyne
10	DELAMOTTE	Audrey
11	FRICOULT	Basilien
12	AUBRÉE	Delphine
13	TERCHANI	Pascal
14	BAQUET	Sava
15	CHAUVIN-DEGENNE	Gervais
16	CARDOT	Vanessa
17	BARBIER	Nicolas
18	DECAIGNY	Philippe

Vu, pour être annexé à l'arrêté préfectoral fixant la liste des candidats au second tour pour les élections régionales des 20 et 27 juin 2021

22 JUIN 2021

Panneau d'affichage n°5 - SE BÂTTE POUR VOUS !

Candidat tête de liste : Xavier BERTRAND

Section départementale AISNE		
N°	Nom	Prénom
1	BERTRAND	Xavier
2	TELLET	Isabelle
3	COULON	Christophe
4	WANNOBEL	Bernadette
5	MOYSE	Dominique
6	CLOROURSE	Elisabeth
7	ENGRAND	Olivier
8	JANIER DUBRY	Nelly
9	DELHAYE	Eric
10	MACAREZ	Frederique
11	DONNAY	Eric
12	BERSON	Marie-Claire
13	MUZART	Hervé
14	GILQUIN	Jade
15	CREMONT	Alain
16	MAITRE	Marie-Laurence
17	LEFEVRE	Antoine

Section départementale NORD		
N°	Nom	Prénom
1	RICAUD	Laurent
2	SIX	Valérie
3	HUYGHE	Sebastien
4	LEANE	Marie-Sophie
5	DECAGNY	Annaud
6	DRIBNOHA	Nathalie
7	DHERSIN	Frank
8	DUCRET	Stephanie
9	CASSTIGLIONE	Salvatore
10	ARISEAU	Florence
11	MOTTE	Frederic
12	DELEBARRE	Christelle
13	DELBAR	Guillaume
14	LERMYTTE-BAVAY	Marie-Claude
15	CABAYE	Maxime
16	COLSON	Aurore
17	GONSSE	Frank
18	GONDY	Elisabeth
19	CAMBIER	Gustain
20	TEINTENIER	Veronique
21	GERARD	Bernard
22	DELEFORTRIE	Christine
23	SIMEON	Serge
24	BOISSEUX	Anne-Sophie
25	MICHALAK	Jean-Michel
26	PONCHAUX	Danielle
27	FOUTRY	Luc
28	BRUNET	Sylvaine
29	BATTAILE	Jean-Pierre
30	BOURGHELLE-KOS	Nadège
31	LEFEVRE	Frederic
32	HERZI	Samira
33	DURAND	Eric
34	LUBREZ	Caroline
35	TEMPREMENT	Gregory
36	VARET	Edith
37	ROHART	Ludovic
38	DORCHIES	Mady
39	SILLAIN	Antoine
40	TASZAREK	Yvan
41	HUTCHINSON	Laure
42	BAZAN	Jean-Paul
43	FONTAINE	Marlyse
44	CARLER	Frederic
45	NIHOUS	Annie
46	BECOMWORT VANDEWEGHE	Benoit
47	WASCAT	Benedicte
48	CREPEL	Thomas
49	FABRE	Pauline
50	DUBAR	Adrien
51	DI PARDO	Emilie
52	DUPUIS	Johan
53	DREMAUX	Marylise
54	FENAIN	Eric
55	DENOEUD	Marie
56	COOLEN	Pierre
57	MARLE	France
58	LECOCCO LEDIEU	Didier
59	JOVENAUX	Elodie
60	GRISLAIN GRASER	Frederic
61	DEVOS	Helene
62	CASADO	Antoine
63	BADIDI	Dorianne
64	JOSEPH	Christian
65	DUMONT	Kathia
66	GOBINET	Maxence
67	MAILLOT	Marie-Josée
68	DEPREZ	Salvatore
69	DI VITA	Danielle
70	DRUESNES	Steeve
71	DE MATOS	Thérèse
72	PECHER	André
73	FIGOUREUX	Isabelle
74	PIERARD	Jean-Pierre
75	DECOOL	Valérie
76	LETARD	

Section départementale OISE		
N°	Nom	Prénom
1	MARTIN	Manoëlle
2	COURTIAL	Eduard
3	FONTAINE-BARRIER	Anne-Sophie
4	LECA	Daniel
5	HERBANNE	Chanez
6	HARLE D'OPHOVE	Guy
7	LEBAS	Nathalie
8	CAUWEL	Jean
9	MIQUEL	Marthe
10	DESHAYES	François
11	MASSAU	Fatima
12	PYPE	Denis
13	LAMARQUE	Emmanuelle
14	LUZI	Fulvio
15	PETRZLIAN	Helena
16	BERNARD	Philippe
17	ZRARI	Badia
18	BARBIER	Charles-Edouard
19	FAMART	Anais
20	DOUCET	Dieter
21	MAGNIER	Marie-Christine
22	ESTIENNE	Jean-Pierre
23	GRAND	Sidonie
24	EL AYATE	Mohamed
25	VALENTE LE HIR	Sylvie

Section départementale PAS-DE-CALAIS		
N°	Nom	Prénom
1	BOUCHART	Natacha
2	LETRUQUE	Frederic
3	CACQUERRE	Amel
4	RAPIN	Jean-François
5	JULIEN-PEUVION	Paulette
6	DECOSTER	François
7	MALIAR	Faustine
8	FASQUELLE	Daniel
9	DELAIRE	Marie-Noëlle
10	TACCOEN	Jean-Michel
11	BIEGALSKI	Valérie
12	JOMBART	Simon
13	GHEERBRANT	Nathalie
14	TETARD	Christian
15	DHIFALLAH	Mabrouka
16	ELAZOUI	Hakim
17	DUCLUY	Michèle
18	BEAUCHAMPS	Philippe
19	DUMONT-DESEIGNE	Veronique
20	AGIUS	Emmanuel
21	MERLIER-LEQUETTE	Sophie
22	JOUVENEL	Anthony
23	FINEZ	Sabine
24	PLANQUE	Olivier
25	DESFONTAINES	Cathy
26	GIBSON	Pierre-Emmanuel
27	FOURNIER	Catherine
28	CARON	Philippe
29	PROUVOT	Laurence
30	GENELLE	André
31	CHARPENTIER	Laurence
32	CAPRON	Nicolas
33	LAMBERT	Clémence
34	HURLUS	Jacques
35	GIRARD	Christiane
36	BERRIER	Philibert
37	DELORME	Valérie
38	DUCROCO	Pierre
39	DOUQUOIS	Joselyne
40	DELANNOY	Julien
41	LUSSIGNOL	Liliane
42	HAMY	Michel
43	HENNERON	Françoise
44	SEROUX	Michel

Section départementale SOMME		
N°	Nom	Prénom
1	FOURÉ	Brigitte
2	MAQUET	Emmanuel
3	PINON	Anne
4	DEMARTHE	Pascal
5	POUPART	Patricia
6	BUTEL	Yves
7	FAGOT	Marlyse
8	JOLY	Jean-Christophe
9	MULOT	Clair
10	L'HOMME	Brigitte
11	DOMISE	Martin
12	PION	Alice
13	SALHI	Said
14	MORIN	Loïc
15	THEBAUT	Benedicte
16	CARON	Aurélien

Vu, pour être annexé à l'arrêté préfectoral fixant la liste des candidats au second tour pour les élections régionales des 20 et 27 juin 2021

22 JUN 2021

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la citoyenneté

Section des élections

Arrêté préfectoral modifiant la composition de la commission de contrôle des opérations de vote de la commune de Roubaix à l'occasion des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment son article L.85-1 et R.93-1 à R.93-3 ;

Vu le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique. ;

Vu l'ordonnance du 21 mai 2021 du premier président de la Cour d'appel de Douai ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juin 2021 instituant les commissions de contrôle des opérations de vote à l'occasion des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 ;

Vu l'indisponibilité de Mme Marie LACOMBE le dimanche 27 juin 2021 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Pour le second tour de scrutin de la commune de Roubaix la commission de contrôle est modifiée ainsi qu'il suit :

Désignation du magistrat membre de la commission pour le second tour de scrutin :
Madame Marion CACKEL

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 8 juin 2021 susvisé restent inchangées.

Article 2 – Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le président de la commission de contrôle de Maubeuge sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié aux maires de la commune concernée ainsi qu'à chacun des membres de la commission précitée.

Lille, le **23 JUIN 2021**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général adjoint

Nicolas VENTRE



Direction départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités du Nord

Pôle Urgence Sociale, Hébergement et Insertion

Arrêté préfectoral portant agrément de l'association Centre Social des 3 Villes.

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la construction et de l'habitation (CCH) et notamment les articles L. 365-3, L. 365-4 et R. 365-1 ;

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion ;

Vu le décret n°2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;

Vu le décret du 27 août 2020 nommant M. Simon FETET, Secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2016 portant agrément de l'association « Centre Social des 3 villes » au titre de l'activité de l'agrément d'ingénierie sociale, technique et financière mentionnée au b) de l'article R.365-1-2° du CCH ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2021 portant délégation de signature à M. Simon FETET, Secrétaire Général de la préfecture du Nord ;

Vu le dossier transmis le 22 mars 2021 par le représentant légal de l'association Centre Social des 3 villes et déclaré complet le 15 avril 2021 concernant l'activité d'ingénierie sociale, financière et technique mentionnée au b) « l'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement » de l'article R.365-1-2° du CCH ;

Vu l'avis favorable de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Nord qui a examiné les capacités de l'organisme à mener l'activité sus citée ;

Vu l'avis favorable de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord qui a examiné les capacités de l'organisme à mener l'activité sus citée ;

Sur proposition du Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Nord et du Secrétaire Général de la Préfecture du Nord

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'association Centre Social des 3 Villes dont le siège social se situe au 93 avenue du docteur Schweitzer à HEM, est agréée pour exercer dans le département du Nord l'activité suivante :

Au titre de l'Ingénierie Sociale Financière et Technique (ISFT) :

- l'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement

Article 2 :

L'agrément est délivré à compter de la date de signature du présent arrêté, pour une durée de 5 ans renouvelable. L'agrément peut être retiré à tout moment par l'autorité administrative compétente si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations.

Le retrait est prononcé après avoir mis les intéressés en mesure de présenter leurs observations.

Article 3 :

Un compte-rendu de l'activité concernée et les comptes financiers de l'organisme seront adressés annuellement à l'autorité administrative compétente qui a délivré l'agrément.

Cette dernière peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme. Toute modification statutaire est notifiée sans délai à l'autorité administrative.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint Hilaire – CS 62039 – 59 014 LILLE Cedex – dans les deux mois suivant sa notification au gestionnaire ou sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Article 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord et le Directeur Départemental de l'Emploi du Travail et des Solidarités du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Lille, le
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire général

- 8 JUIN 2021


Simon FETET



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service Sécurité Risques et Crises
Unité Sécurité Fluviale

**Décision N° 23/2021
portant autorisation d'une manifestation nautique**

Le Préfet de la région Hauts de France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Vu le code des transports ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 2132-7 et L.2132-8 ;

Vu le décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau ;

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de police de navigation intérieure ;

Vu la circulaire interministérielle du 24 janvier 2013 relative aux actes et mesures de police de la navigation intérieure ;

Vu la circulaire interministérielle du 11 juillet 2016 relatif aux règles particulières appliquées aux bateaux utilisés en navigation intérieure dans le cadre de missions de secours ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021 portant délégation de signature à M. Eric FISSE, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mai 2021 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord ;

Vu la demande présentée en date du 1er juin 2021 par M. DELANNOY Frédéric, Président de la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent, en vue d'être autorisé à organiser une manifestation nautique sur le canal de la Scarpe inférieure sur la commune de Marchiennes.

Considérant l'avis favorable de la directrice territoriale Nord-Pas-de-Calais de voies navigables de France sur la tenue de la présente manifestation ;

DECIDE

Article 1 : l'autorisation sollicitée par M. DELANNOY Frédéric, Président de la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent, d'organiser dans le cadre de la manifestation nautique dénommée «activités nautiques : canoë, kayak, paddle» les 03 et 04 juillet 2021 de 10h00 à 20h00 du PK 45.335 au PK 49.730 sur le canal de la Scarpe inférieure sur la commune de Marchiennes.

Article 2 : Il n'y a pas d'interruption de la navigation. Toutefois, pendant la durée de cette manifestation, les usagers de la voie sont priés d'exercer une vigilance particulière au droit du secteur défini en article 1.

Article 3 : l'organisateur devra se conformer strictement aux ordres des agents du service gestionnaire de la voie d'eau.

Article 4 : l'organisateur est responsable de la préparation, du déroulement et de la surveillance de la manifestation. Il lui appartient de suspendre ou d'annuler la manifestation s'il estime que les conditions dans lesquelles elle s'engage ou se déroule ne lui paraissent pas présenter toutes les garanties de sécurité souhaitables. Il est également responsable des accidents et dommages qui pourraient résulter de la présente autorisation. L'Etat et le gestionnaire de la voie d'eau sont déchargés de toute responsabilité en ce qui concerne tous les risques éventuels et notamment les conséquences des dommages qui pourraient être causés aux personnes et aux biens, soit par le fait de la manifestation, soit d'un accident survenu au cours ou à l'occasion de cette manifestation.

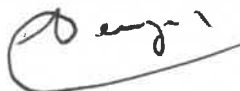
Article 5 : les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 6 : la présente autorisation ne préjuge pas des décisions et/ou autorisations qui pourraient intervenir au regard des règlements en vigueur concernant la tenue de manifestations publiques, notamment en matière de dispositifs de sécurité et de sécurisation à prendre pour le public, de sécurité de l'événement et de l'ordre public en général.

Article 7 : la présente décision sera adressée en copie à Madame la directrice territoriale de Voies navigables de France, Monsieur le maire de Marchiennes, Monsieur le chef de la brigade fluviale de la Gendarmerie Nationale, Monsieur le chef des sapeurs pompiers, M. DELANNOY Frédéric, Président de la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent, qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et sera diffusée par voie d'avis à la batellerie.

Fait à Douai, le **22 JUIN 2021**

Pour le Préfet et par délégation,
le chef de l'Unité Sécurité Fluviale,



Sylvain ZENGERS

Copies adressées à :

Sous-préfecture de Douai
SDIS 59

Mairie de Marchiennes

la directrice territoriale Nord-Pas-de-Calais de Voies navigables de France

Brigade Fluviale de la Gendarmerie Nationale

M. DELANNOY Frédéric, Président de la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent

DDTM 59
Service Sécurité Risques et Crises
Unité Sécurité Fluviale
299 rue Saint Sulpice – CS 20839 – 59508 Douai cedex
Tél. : 03 27 94 55 60

Accueil téléphonique: du lundi au vendredi de 14h00 à 16h00

Accueil physique : les lundis et vendredis de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00



Décision n° 2021-138
portant délégation de compétences et signature
dans le cadre des gardes de direction

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE CAMBRAI,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L. 6143-7, D.6143-33 à D.6143-35,
Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements de santé,

Vu la décision en date du 4 février 2014 portant nomination de Monsieur Philippe LEGROS en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Cambrai à compter du 3 février 2014,

Vu la procédure P ADDG 001 R 01 portant organisation des gardes et astreintes des cadres de santé et cadres administratifs,

Considérant l'obligation de continuité de service public et la nécessité de la permanence des services et de la fonction de direction au sein de l'établissement,

Pour ces motifs,

DECIDE :

Article 1 : Objet

La présente décision précise les attributions de fonctions et délégations de signature accordées par le Directeur de l'établissement aux administrateurs de garde. Elle fixe également la liste des administrateurs de garde qui représente le Directeur de l'établissement en dehors des jours et heures ouvrables.

Article 2 : Délégation particulière de signature aux administrateurs de garde

Il est accordé aux administrateurs de garde, visés en annexe 1 de la présente décision, une délégation générale de signature pour tous actes et décisions relevant de la compétence du Directeur de l'établissement et intervenant pendant la garde de Direction, y compris dans le cadre d'un prélèvement multi-organes. La présente délégation est limitée aux mesures strictement nécessaires au fonctionnement continu du service public hospitalier.

Les administrateurs de garde rendront compte immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris dans l'exercice de cette délégation au Directeur de l'établissement ou son représentant.

Un tableau des gardes de direction est établi de manière semestrielle par le Directeur d'établissement faisant apparaître nominativement le nom de l'administrateur de garde par périodes hebdomadaires (soit du vendredi 11 heures au vendredi suivant 11 heures). En dehors

des samedis, dimanches et jours fériés, où elles sont permanentes, les gardes de direction s'exercent de 18 heures à 8 heures le lendemain.

Le tableau prévisionnel des gardes de direction pourra être revu, sur décision du directeur, en cas de survenu d'une situation sanitaire exceptionnelle.

Article 3 : Liste des administrateurs de garde

La liste des administrateurs de garde figure en annexe 1 de la présente décision.

Article 4 : Prise d'effet

La présente décision est applicable à compter du 1^{er} juillet 2021 pour une période de six mois.

Article 5 : Notification – Communication – dénonciation

La présente décision sera communiquée aux intéressés, au Conseil de surveillance et à la trésorerie du Centre Hospitalier de Cambrai. Elle fera également l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Cambrai, le 10 juin 2021

Le Directeur,










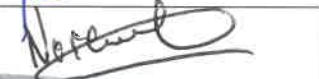


Philippe LEGROS

The image shows a blue circular official stamp of the Centre Hospitalier de Cambrai. The stamp contains the text 'CENTRE HOSPITALIER DE CAMBRAI' around the top edge and '(Norai)' at the bottom. In the center, there is a coat of arms. A blue ink signature is written over the stamp. Below the signature, the name 'Philippe LEGROS' is printed in black.

**DECISION DU DIRECTEUR
DU CENTRE HOSPITALIER DE CAMBRAI**

**Liste des administrateurs de garde du Centre Hospitalier de Cambrai
Délégation de compétences et de signature
dans le cadre des gardes administratives**

Annexe 1 à la décision n° 2021-138 :

NOM	FONCTION	SIGNATURE ET PARAPHE
BAVAY Fanny	Attachée d'administration Hospitalière	FB 
BURLET Claire	Directrice adjointe	BCJ 
DEWASMES Caroline	Attachée d'administration Hospitalière	CD 
FRASCZAK Julie	Attachée d'administration Hospitalière	DF 
GRAUX Sandra	Directrice adjointe	 seg.
GRONIER Frédéric	Attaché d'administration Hospitalière	 FG
HAMDAT Noredine	Directeur adjoint	 N4
KOWALKA Elise	Attachée d'administration Hospitalière	 E.K.
MASCREZ Murielle	Directeur adjoint	 MHP.
NOSIEWICZ Fabrice	Ingénieur	 N
ROUY Ingrid	Directrice adjointe	 IR
STRAMANDINO Sabrina	Directrice adjointe	 S